



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 32690

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la motion adoptée par les 79 délégués départementaux de la caisse mutualiste de la FNACA, représentant 62 175 adhérents, relative aux directives appliquées par la Caisse nationale de prévoyance, qui gère la retraite mutualiste du combattant. Ces derniers, considèrent en effet que la retraite mutualiste du combattant est un droit à réparation accordé par l'Etat aux anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie ainsi que tous les conflits extérieurs. Ils considèrent que celle-ci ne saurait souffrir d'être gérée comme un simple contrat d'assurance. Il souhaiteraient par conséquent, le report au 1er octobre 1999 de la mise en oeuvre de la nouvelle tarification pour les nouvelles souscriptions et rentes et le maintien des clauses contractuelles en vigueur à la date de souscription, aux dossiers souscrits de 1996 au 30 septembre 1999 ainsi qu'une indexation annuelle au 1er janvier de chaque année dans le cadre de la variation du taux moyen d'emprunt pour les rentes immédiates et les dossiers souscrits à compter du 1er octobre 1999. Il lui demande de lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Lors de son assemblée générale le 6 juin dernier, la Caisse nationale mutualiste de la FNACA a adopté une motion à propos des contrats de rente des anciens combattants souscrits auprès de la Caisse nationale de prévoyance. Cette motion s'inquiète des modalités d'application des dispositions du code des assurances relatives au taux technique utilisé pour la tarification de ces contrats. A la suite de discussions avec les différentes caisses mutualistes d'anciens combattants concernées, la Caisse nationale de prévoyance est arrivée à un accord avec ces organismes au mois de juillet 1999 en ce qui concerne le taux technique applicable à ces contrats, répondant ainsi aux attentes exprimées par les anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32690

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4222

Réponse publiée le : 8 novembre 1999, page 6428